R-4353-2026 | Avis au ministre

Gaz de source renouvelable : présentation de la preuve d'Option consommateurs

Audience · octobre 2026 · Cédric Lascombe, analyste

OPTION consommateurs

Décarboner, oui. Au meilleur coût par tonne évitée

La position d'Option consommateurs

NOUS SALUONS

Un choix structurant

Le Québec s'est donné une exigence de gaz renouvelable : valoriser ses résidus, verdir son réseau gazier, bâtir une filière d'ici.

NOTRE FIL CONDUCTEUR

Efficace
atteindre la cible.

Efficient
l'atteindre au meilleur coût par tonne évitée.

Le dispositif est efficace. Il peut devenir efficient.

UNE PAGE BLANCHE

Une invitation prise au sérieux

La formation nous a invités à sortir du cadre. Notre souhait : une transition ordonnée, au moindre coût.

Plus de tonnes évitées par dollar.

Mémoire d'OC, introduction ; rencontre préparatoire du 29 juillet 2026 ; décret de préoccupation du 21 août 2026

Notre lecture du dossier

Cinq questions du ministre, six demandes de la Régie

Le GSR ne manque pas de règles.

Il lui manque des clients volontaires.

La bonne nouvelle : les acheteurs existent, et le Québec a déjà de quoi faire augmenter la production, les ventes et l'utilisation du GSR.

NOTRE BOUSSOLE

1. Combien de tonnes évitées ce dollar achète-t-il ?

2. Crée-t-il un acheteur ?

Les cinq questions du ministre, dans leur ordre. Les six demandes de la Régie s'y rattachent.

Q1 — **Trajectoire**
Régie : demande 6

Q2 — **Socialisation**
Régie : demandes 1 et 2

Q3 — **Importations**
Régie : demande 4

Q4 — **Incitatifs**
Régie : demande 3

Q5 — **Attributs**
Régie : demande 5

Voir annexe A7 · Mémoire d'OC, sommaire exécutif ; réponses d'OC à la demande de renseignements de la Régie (A-0051), préambule

Trois chiffres pour situer l'enjeu

Un objectif légitime, un instrument à recalibrer

LE PRIX

362 $/t

contre ≈ 45 $/t au SPEDE

Le prix implicite du carbone de l'exigence de GSR : huit fois le prix du marché, sans être visible sur la facture.

LA SOCIALISATION

87 %

des volumes obligés invendus

Cet invendu est socialisé : 285,4 M$ en 2026-2027, trente-cinq fois plus qu'il y a deux ans.

L'ORIGINE

90 % | 80 %

exporté | importé

Le Québec exporte l'essentiel de sa production et importe l'essentiel de ce qu'il contracte.

L'enjeu n'est pas seulement de dépenser moins, mais plutôt d'obtenir plus de tonnes évitées pour chaque dollar.

Voir annexes A1 et A5 · Mémoire d'OC, sections 1.2, 2.1, 2.3 et 3.2 ; prix implicite calculé sur le tarif GSR 2025-2026 et le RDOCECA

Compter en tonnes évitées, jusqu'en 2050

Trajectoire des exigences

Aujourd'hui, quatre unités de mesure distinctes

Mm^3 obligation | **¢/m^3** tarif | **$/GJ** contrats | **$/t** attributs → **Demain, une seule : la tonne évitée**

1 R-3

En tonnes de CO_2 évitées

Le volume requis baisse, l'invendu donc aussi, et les projets les moins carbonés deviennent les plus avantageux.

2 R-4

Toutes utilisations confondues

Réseau, comprimé ou liquéfié : le mètre cube livré à un camion compte autant que celui d'une chaudière.

3 R-4

Jusqu'en 2050

Le PGIRE fixe le cap à 2050, et un contrat signé en 2027 court jusqu'en 2047 : 2035 n'est donc qu'une étape.

Une trajectoire qui s'arrête en 2035 n'est pas suffisante.

Mémoire d'OC, sections 7.1 à 7.4 ; Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques 2026-2050 (30 juin 2026)

Des cibles fondées sur le gisement québécois

La Régie valide, le gouvernement fixe

POSITION D'OC : OUI

Part des livraisons de 2035 que couvre le gisement québécois

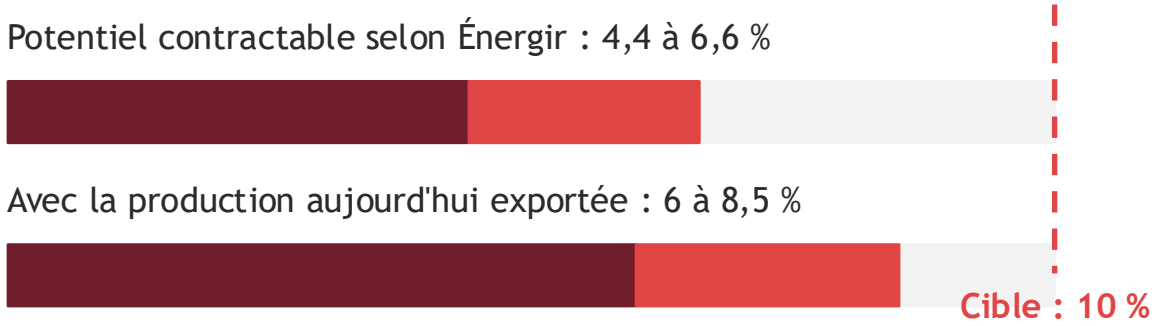

Une capacité sans prix est un chiffre sans unité. L'étude de 2018 voyait 51 M GJ à 10 $/GJ, et 182 M GJ à 20 $/GJ : le gisement grandit avec le prix offert et le signal de performance.

Une séquence en trois temps

1. **La Régie valide** la capacité de production et son coût en $/t (R-2)
2. **Le gouvernement fixe** la cible, en tonnes, à l'horizon 2050 (R-3, R-4)
3. **Une revue quinquennale** ajuste la cible au gisement qui se révèle (R-14)

La cible doit suivre le gisement, et non l'inverse.

Réponses d'OC à la DDR A-0051, réponse 6 ; mémoire, sections 3.4 et 10.4 ; estimations d'Énergir (potentiel contractable d'ici 2035)

Augmenter les ventes pour réduire l'invendu

Frais de socialisation : un seul facteur pilotable, l'invendu

LEVIER 1 — R-3

Réduire le volume requis

moins de m³

À résultat climatique égal, un portefeuille moins carboné exige moins de mètres cubes : l'invendu baisse d'autant.

LEVIER 2 — R-6

La pointe hivernale

+ 68 M$/an

de solde favorable

61 M$ de surcoût net, attributs déduits, contre 179 M$ par an de capacité électrique évitée.

LEVIER 3 — R-4 · R-7

Le transport lourd

1,83 $/L

diesel : 2,48 $ → 2,89 $/L

Le seul usage où le GSR se vend sans écart à combler : le transporteur paie son gaz.

Le gaz vendu à un transporteur est payé par ce transporteur : il sort de l'invendu.

Voir annexes A3, A4 et A5 · Mémoire d'OC, section 8 ; D-2022-061 ; C-Énergir-0010 ; Régie, prix du diesel, semaine du 5 octobre 2026

Un droit d'accès au réseau

Et le gaz livré hors réseau comptabilisé

Recevoir plutôt que distribuer

Demande 1

OUI, COMME DROIT D'ACCÈS

→ **Recevoir, c'est donner accès, pas acheter :** plus de volume à écouler, donc plus d'invendu.

→ **L'article 77 prévoit déjà ce droit** pour le gaz naturel : il suffit de l'étendre au GSR.

→ **Un accès universel et neutre,** non réservé aux projets retenus par appel de propositions.

Élargir l'actif utile (art. 51)

Demande 2

OUI, À TROIS CONDITIONS

→ **Pas de double paiement,** un plafond maintenu en $/t, la frontière au point de réception.

→ **Un coût déjà payé sans le voir :** Hébertville, 13,8 M$ pour 1,95 km de conduite.

→ **Neutre au mode de livraison :** compter aussi le gaz livré hors réseau (R-4, R-7).

Réduire le coût du raccordement facilite l'offre ; seul un acheteur réduit l'invendu.

Réponses d'OC à la DDR A-0051, réponses 1 et 2 ; Loi sur la Régie de l'énergie, art. 51, 77 et 79 ; R-4339-2026, B-0007 (Hébertville)

Payer la tonne évitée, pas le gigajoule

Dépendance aux importations : un changement d'unité, pas une barrière

	Achat en $/GJ	Achat en $/t évitée
Ce que compare l'acheteur	Un coût d'énergie	**Un résultat climatique**
Molécule peu carbonée	Désavantagée si plus chère	**Avantagée à performance égale**
Production québécoise	Écartée par le plafond	**Compétitive par sa performance**
Préférence nationale	Sans objet	**Aucune requise**

Prix par tonne évitée = prix par GJ ÷ intensité carbone vérifiée (R-8)

Ouvrir l'achat à plusieurs acheteurs

R-9

Stations, agrégateurs, industriels : l'attribut compte au titre de l'exigence, quel que soit l'acheteur.

Les volumes déjà contractés

Une question légitime de partage du risque, à examiner contrat par contrat, avant toute option de résiliation.

Mémoire d'OC, sections 9.1 à 9.3 ; tableau 27

Aides conditionnelles au 100 % québécois

Une préférence de performance plutôt que d'origine

NON — PLUTÔT PAYER LA TONNE

Un gigajoule peut valoir jusqu'à 2,7 fois plus aux États-Unis ($ CA/GJ)

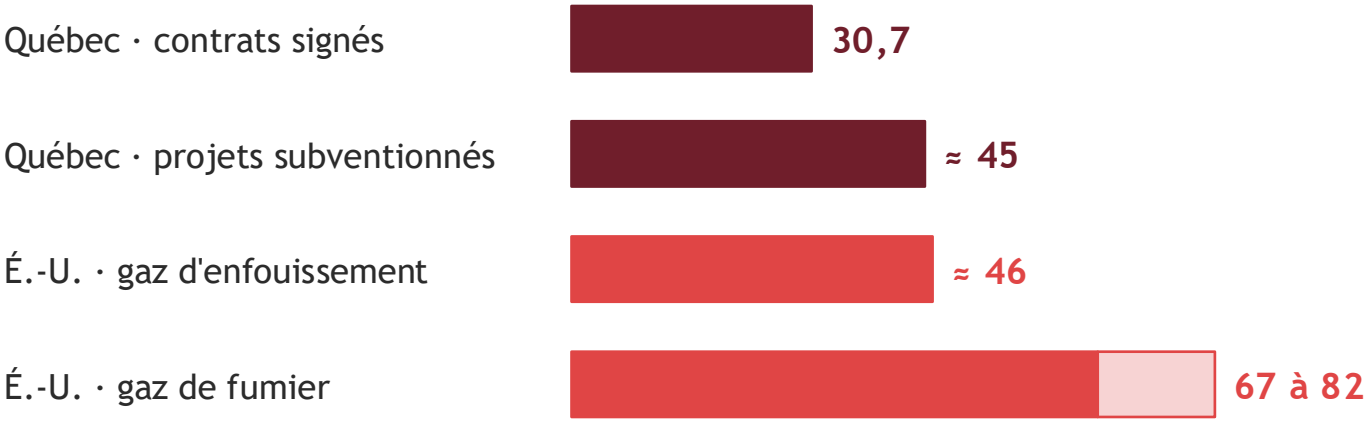

Québec : estimations d'Énergir, en $ de 2035-2036. États-Unis : molécule et crédits RIN D3 et LCFS, hors crédit 45Z.

Pourquoi OC ne la recommande pas

→ **Elle ne crée aucun acheteur :** elle retire au producteur son marché le mieux payé.

→ **Elle bute sur un plafond physique :** 6 à 8,5 % de gisement pour une cible de 10 %.

→ **L'alternative (R-8, R-10, R-11) :** payer la tonne, moduler le plafond selon l'intensité carbone, réviser la prime selon les exportations.

Voir annexe A2 · Réponse 4 ; C-Énergir-0010, tableau 1 ($ de 2035-2036) ; CARB, AEGIS Hedging, EIA, Banque du Canada (moyennes janvier–juillet 2026)

Une prime qui rémunère la tonne évitée

Incitatifs : garder la protection, ajouter l'orientation

Le plafond protège du prix. La prime oriente la ressource.

1 · ÉTUDIER — R-15

Financer les études de gisement

Rétabli le 11 août, sur le budget de l'État. Mais l'aide aux études passe de 75 % à 45 %.

2 · DÉVELOPPER — R-11

Un plafond différencié selon l'intensité carbone

Relevé pour les plus performants, abaissé pour les autres, à enveloppe égale.

3 · EXPLOITER — R-10

Une prime pilotée en $/t

Décroissante selon un calendrier annoncé, révisable au vu des exportations. Elle ne passe pas par le tarif.

Mémoire d'OC, sections 10.1 à 10.4 ; cadre normatif du PSPGNR 2026-2029 (approuvé le 11 août 2026)

Centraliser les programmes de financement

Un tableau de bord plutôt qu'un guichet

OUI, AVEC UNE MESURE COMMUNE

Aujourd'hui, chaque instrument a sa propre unité

270 M$
Production de GNR

225 M$
Écocamionnage

138 M$
Bioénergies

54 M$
Matière organique

\+ les instruments payés par le tarif : l'exigence de GSR, le programme d'encouragement à la décarbonation

Le tableau de bord

→ **Une unité commune :** le coût en $ par tonne évitée (R-1).

→ **Un périmètre complet :** budget et tarif, payés par le même consommateur.

→ **Une publication annuelle,** qui nourrit la revue quinquennale (R-14).

Le PSPGNR attend cet avis pour fixer ses critères.

Réponse 3 ; Plan de mise en œuvre 2026-2031 du PEV 2030, p. 10 ; cadre normatif du PSPGNR 2026-2029 ; Québec.ca, PSPGNR : « aucun appel de projets en cours »

Mesurer avant de valoriser

Valorisation des attributs

L'intensité carbone : la donnée qui décide de tout

20 à 40
g éq. CO_2/MJ : valeurs génériques retenues

−300 à +30
g éq. CO_2/MJ : plage réelle estimée par un intervenant

Un crédit qui allège déjà la facture : 12,708 ¢/m³ en 2026-2027 (≈ 39 M$), et ≈ 111 M$ projetés en 2029-2030. Une valeur de cette ampleur mérite une donnée vérifiée.

R-12 Trois engagements de transparence

1. Un registre public des intensités carbone, vérifiées par un tiers, site par site
2. La part du prix qui paie l'attribut, distincte de celle qui paie la molécule
3. Chaque année : unités créées, revenus de leur vente, traitement des écarts avec le crédit porté au tarif

Le client finance l'attribut par le tarif : il est fondé à savoir ce qu'il rapporte.

Mémoire d'OC, sections 11.1 à 11.4 ; décision D-2026-059 (crédit de 12,708 ¢/m³ pour 2026-2027)

Encadrer les contrats de GSR

Mesurer la tonne plutôt qu'encadrer le contrat

NON — PLUTÔT UN RÉFÉRENTIEL PUBLIC

Déjà encadré

Les contrats payés par la clientèle : D-2023-022 fixe un prix moyen pondéré maximal, un prix maximal par contrat et une durée d'au plus 20 ans.

Ce qu'ajouterait l'encadrement des contrats privés

Un coût de conformité, un délai, une incertitude. Résultat : des prix en hausse et des acheteurs volontaires en recul.

Le référentiel proposé

Un registre public des intensités carbone (R-12) et des prix exprimés en $/t (R-8). Aucun prix n'est divulgué.

Déjà pratiqué au Québec : Enbridge Gaz Québec publie au présent dossier les intensités carbone de ses approvisionnements, contrat par contrat (13 et 16 g éq. CO_2/MJ).

Réponse 5 ; décision D-2023-022 (R-4008-2017), par. 40 et 42 ; réponses d'Enbridge Gaz Québec au présent dossier

Ce qu'Option consommateurs demande

Même ambition climatique, plus de tonnes évitées par dollar

1	**Compter en tonnes évitées** Libeller l'exigence en tonnes de CO_2 évitées, toutes utilisations confondues, horizon 2050	R-3 · R-4
2	**Acheter la performance** Acheter en $ par tonne évitée, sur la foi d'un registre public des intensités carbone	R-8 · R-12
3	**Ouvrir le marché** Un droit d'accès universel au réseau, et plusieurs acheteurs reconnus	art. 77 · R-9
4	**Piloter sur une mesure commune** La Régie valide capacité et coût en $/t ; une revue quinquennale ajuste la trajectoire	R-1 · R-2 · R-14

Le Québec dispose déjà d'un réseau payé, d'une production performante et d'acheteurs solvables.

Voir annexe A6 · Mémoire d'OC, section 13 (recommandations consolidées) ; réponses d'OC à la DDR A-0051

Merci

Au plaisir de répondre aux questions de la formation

OPTION consommateurs

Annexes

Les calculs, pour les échanges avec la formation

OPTION consommateurs

Le prix implicite du carbone

Un calcul à partir de paramètres publiés

94,884 ¢/m³	– 17,884 ¢/m³	– 8,574 ¢/m³	= 68,426 ¢/m³
tarif du GSR	gaz naturel	tarif SPEDE évité	surcoût net

0,68426 $/m³ ÷ 0,001889 t/m³ = 362 $ la tonne évitée

Prix du SPEDE	Tarif SPEDE	Prix implicite du GSR	Rapport
45 $/t (actuel)	8,57 ¢/m³	**362 $/t**	**8,0 ×**
95 $/t (référence fédérale 2026)	17,95 ¢/m³	**313 $/t**	**3,3 ×**
115 $/t (trajectoire fédérale 2030)	21,72 ¢/m³	**293 $/t**	**2,5 ×**

Robuste : entre 300 et 400 $/t pour un gaz naturel de 3 à 8 $/GJ ; 338 $/t avec le tarif 2026-2027. L'analyse d'impact de 2022 donnait déjà 262 à 488 $/t.

Mémoire d'OC, sections 1.1 et 1.2 ; tarifs Énergir 2025-2026 ; RDOCECA, annexe A.2 (facteur de 1,889 kg éq. CO_2/m³)

Ce que paient les marchés américains

La molécule et ses attributs, valeurs brutes de 2026

Composante	Valeur retenue (janvier-juillet 2026)
Crédit LCFS (Californie)	≈ 66 $US/t
RIN D3	≈ 2,60 $US, à 11,727 RIN par MMBtu
Molécule (Henry Hub)	≈ 3,50 $US/MMBtu
Intensité carbone	45 à 55 g/MJ (enfouissement) ; −200 à −380 g/MJ (fumier)
Total : gaz d'enfouissement	**≈ 35 $US/MMBtu, soit ≈ 46 $ CA/GJ**
Total : gaz de fumier	**51 à 62 $US/MMBtu, soit 67 à 82 $ CA/GJ**

Au Québec (Énergir, $ 2035-2036)
30,7 $/GJ : contrats signés
≈ 45 $/GJ : projets subventionnés

Conversions : 1,055 GJ par MMBtu ; 1,3865 $ CA par $ US. Hors crédit 45Z, réservé aux producteurs américains.

Réponse 4, note 9 : CARB (LCFS), AEGIS Hedging et OPAL Fuels (RIN D3), EIA (Henry Hub), Banque du Canada ; C-Énergir-0010, tableau 1

Le gaz renouvelable en pointe hivernale

Une dépense qui se finance elle-même

2 070 MW
de puissance électrique à ajouter en électrification complète

63 MW
de puissance électrique à ajouter avec la biénergie

2,7 G$
d'investissement évité (D-2022-061)

179 M$/an
de charge annuelle évitée

Poste annuel	Montant
Volume de GSR en pointe	≈ 162 Mm³
Surcoût brut (68,4 ¢/m³)	≈ 111 M$
Valeur des attributs (8 $/GJ)	≈ – 50 M$
Surcoût net	**≈ 61 M$**
Capacité évitée	**≈ 179 M$**
Solde favorable	**≈ + 68 M$**

2 007 MW de capacité nouvelle, aux prix du marché

Filière (M$/MW)	Investissement	Par an
Solaire (2 à 3)	4,0 à 6,0 G$	**267 à 400 M$**
Éolien (3 à 3,5)	6,0 à 7,0 G$	**400 à 467 M$**
Hydro (4 à 6)	8,0 à 12,0 G$	**534 à 800 M$**

Hors transport et équilibrage ; annuité sur 40 ans à 6 %. Les 179 M$ du mémoire sont un plancher.

Mémoire d'OC, sections 6.1 et 8.2 ; décision D-2022-061 (R-4169-2021) ; estimation du distributeur (162 Mm³) ; 8 $/GJ pour les attributs

Le transport lourd, par tracteur

Un débouché qui paie son gaz, d'autant plus que le diesel monte

Prix du GSR	$/L éq. diesel	Diesel 2,48 $ (juillet)	Diesel 2,89 $ (octobre)
30,7 $/GJ, contrats signés	**1,83 $**	**− 26 %**	**− 37 %**
41,71 $/GJ, enfouissement	2,25 $	− 9 %	− 22 %
57,43 $/GJ, biométhanisation	2,85 $	+ 15 %	− 1 %
Seuil de rentabilité		**≈ 48 $/GJ**	**≈ 59 $/GJ**

Un tracteur longue distance consomme 52 500 L de diesel par an. **Économie de carburant aux contrats signés : ≈ 34 000 $ par an à 2,48 $/L, ≈ 56 000 $ à 2,89 $/L.**

Avec la moitié du gisement

2 800 à 4 000

tracteurs convertis

350 000 à 500 000 t

éq. CO_2 évitées par an

Mémoire d'OC, section 8.3 et note 74 (38,3 MJ/L ; 0,65 $/L de compression, station et marge) ; Régie de l'énergie, prix moyen affiché du diesel, semaine du 5 octobre 2026

Le coût de l'invendu

Ce que coûte le gaz qui ne trouve pas preneur

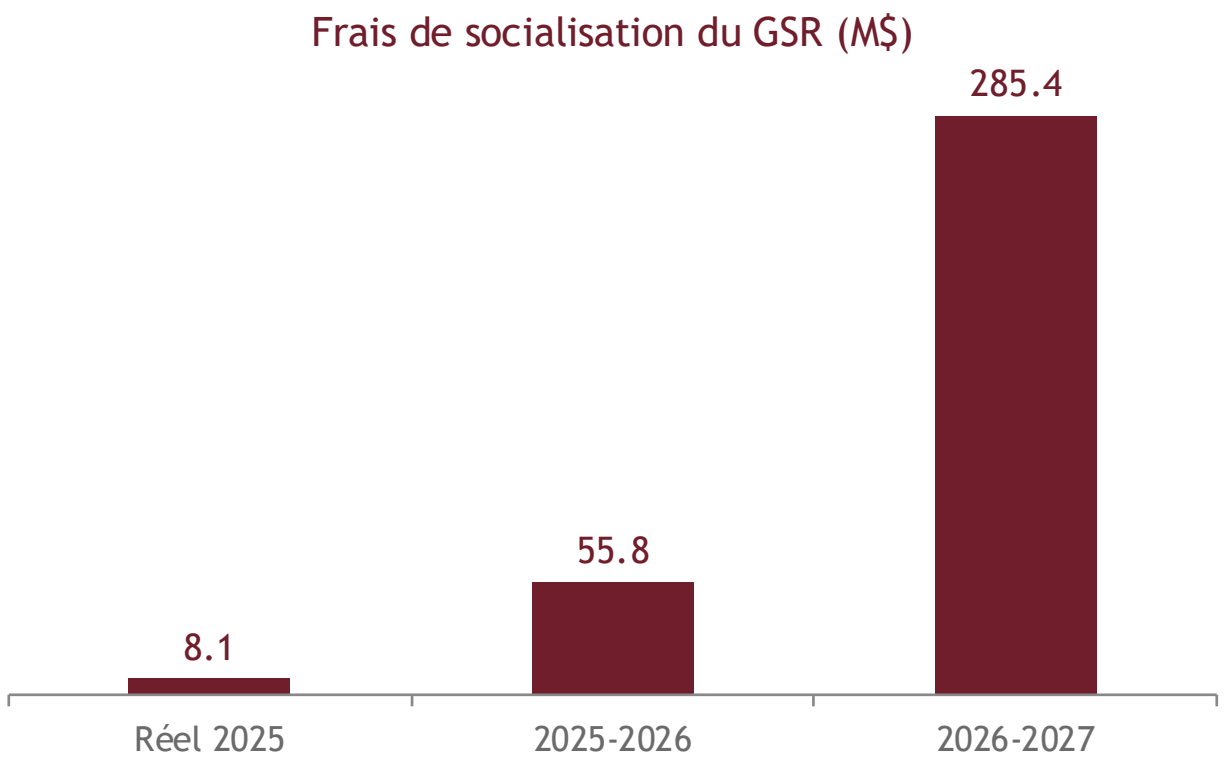

- → **87 %** des volumes obligés ne trouvent pas preneur.
- → **Surcoût socialisé = volumes invendus × écart de prix.** Seul le premier facteur se pilote.
- → **≈ 86 M$** de rattrapage, qui s'éteint en 2030, et ≈ 199 M$ de charge courante, qui se reconduit.
- → **≈ 1,2 G$** de socialisation cumulée d'ici 2035.

Mémoire d'OC, sections 2.1 à 2.3 (cause tarifaire 2026-2027)

Les quinze recommandations

Trois niveaux d'efficience ; R-3, R-8 et R-12 conditionnent les autres

NIVEAU 1 · L'INSTRUMENT

R-1 Publier le prix implicite du carbone de chaque instrument

R-2 Plafonner ce prix à un multiple du marché, sauf autorisation publique

R-3 Libeller l'exigence en tonnes évitées

R-4 Tout gaz mis en circulation ; horizon 2050

R-14 Revue quinquennale et clause d'extinction

NIVEAU 2 · L'ALLOCATION

R-5 Moduler selon la substituabilité technique

R-6 Reconnaître la valeur de pointe du réseau gazier

R-7 Transport lourd : flottes dédiées, traçabilité, intensité vérifiée

NIVEAU 3 · L'ORGANISATION

R-8 Acheter en $ par tonne évitée

R-9 Plusieurs acheteurs reconnus

R-10 Prime pilotée, décroissante, en $/t

R-11 Plafond différencié selon l'intensité carbone

R-12 Registre public et transparence des attributs

R-13 Dérogations compensées, neutralité tarifaire

R-15 Financer les études de gisement

Concordance des questions

Les questions du ministre et les demandes de la Régie

Question du ministre	Demande de la Régie	Position d'OC	Recommandations
Q1 · Trajectoire (section 7)	6 · Cibles selon la capacité réelle	Oui : la Régie valide, le gouvernement fixe	R-2, R-3, R-4, R-14
Q2 · Socialisation (section 8)	1 · Recevoir plutôt que distribuer 2 · Actif utile élargi	Oui, comme droit d'accès Oui, à trois conditions	R-4, R-7, R-9 ; art. 51, 77
Q3 · Importations (section 9)	4 · Aides au 100 % québécois	Non : une préférence de performance	R-8, R-10, R-11
Q4 · Incitatifs (section 10)	3 · Centraliser les programmes	Oui, avec un tableau de bord en $/t	R-1, R-14, R-15
Q5 · Attributs (section 11)	5 · Encadrer les contrats	Non : un référentiel public	R-8, R-12

Mémoire d'OC, sections 7 à 11 ; réponses d'OC à la DDR A-0051 (tableau 1)